

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS								
Nombre de conseillers	Séance du 24 mars 2023								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Votants</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Votants	Absents	10	8	10	2	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.
En exercice	Présents	Votants	Absents						
10	8	10	2						
Date de convocation : 14/03/2023 Date d'affichage de la délibération : 28/03/2023	Présents : Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Charline RAGEAU, Romain VIGIER. Excusés ayant donné pouvoir : Laurence BERGER ayant donné pouvoir à André DAZY, Alexandra BERGER ayant donné pouvoir à Yann BERGER. Secrétaire de séance : Romain VIGIER.								
Délibération n° 2023 03 24 05 : subventions 2023 aux associations									

Comme toutes les années, plusieurs demandes de subventions sont arrivées par mail ou par courrier.

Voici la liste des associations ayant fait leur demande avec, pour certaines, les montants :

- Association Régul'Matous : 50€.
- Restaurant du Cœur Chambéry : 100€.
- La Banque alimentaire de Savoie : 100€.
- Association Handisport de Savoie : 100€.
- Association Acti'val73 (proposition d'emplois aux chômeurs de longue durée) : 100€.
- Comité 73 de prévention routière : pas de montant demandé.
- Ligue contre le cancer de Savoie : 100 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'attribution des subventions suivantes :

- Association Régul'Matous : 50€.
- Restaurant du Cœur Chambéry : 100€.
- Association Handisport de Savoie : 100€.

Vote : adopté à l'unanimité (10 voix pour).

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,



Romain VIGIER



Le Maire,



André DAZY

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023

ID : 073-217302058-20230324-2023032405-DE

